



*Rectif. n°1 du 16.9.42*

Paris, le 21 avril 1942.

Nm  
41  
III

429 LM 2/41

P

La présente Instruction Générale a pour objet de porter à la connaissance du personnel les programmes des concours, examens et essais professionnels donnant accès aux grades de début.

Ces programmes constituent l'Annexe I (ci-jointe) au Fascicule III du « Règlement du Personnel de la S.N.C.F. » dont la publication a été annoncée par l'Instruction Générale Série Personnel n° 33 du 16 février 1942.

Les dispositions de cette Annexe se substituent aux dispositions en vigueur concernant le même objet.

*Le Directeur Général,*  
**R. LE BESNÉRAIS.**

